



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 16 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 10 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU (excusé du n° 5 au n° 12), M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN (excusée du n° 6 au n° 24), M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Néjia BOUCHANNAFA, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS (présente du n° 1 au n° 3), M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUHEYTO, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie MOULINIER, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT (présente du n° 1 au n° 25), M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER, Mme Marianne LAJARIGE

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), M. Mohamed AMARA (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), M. Pierre DUDOUET (pouvoir à M. Régis LAURAND), Mme Lise ARRICASTRE (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), Mme Camille LE DELLIOU (pouvoir à M. Antoine CHEVALIER), Mme Fabienne CARA (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE du n° 4 au n° 36), Mme Emmanuelle CAMELOT (pouvoir à M. Jean-François BLANCO du n° 26 au n° 36)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 4 Budget primitif 2025 du budget principal

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le budget primitif 2024 du budget principal s'élève à 156 320 000 € en mouvements réels qui se décomposent de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	46 650 000 €	27 155 000 €
FONCTIONNEMENT	109 670 000 €	129 165 000 €
TOTAL	156 320 000 €	156 320 000 €

1) Les recettes réelles de fonctionnement : 129,17 M€, soit +3,2% par rapport au BP 2024

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement présentent une hausse par rapport au BP 2024 en raison notamment de la dynamique des produits des services et de la revalorisation attendue des bases cadastrales (cf. infra).

	BP 2024	BP 2025	Evolution
013 - Produits de gestion courante	325 000 €	350 000 €	7,7%
70 - Produits des services	9 930 000 €	10 980 000 €	10,6%
73 - Impôts et taxes	95 155 000 €	97 730 000 €	2,7%
74 - Dotations, subventions et participations	18 205 000 €	18 585 000 €	2,1%
75 - Autres produits de gestion courante	1 585 000 €	1 520 000 €	-4,1%
TOTAL	125 200 000 €	129 165 000 €	3,2%

a) Les produits des services : 10,98 M€ (9,93 M€ au BP 2024)

Ce chapitre budgétaire présente une forte progression de BP à BP en raison des trois facteurs suivants :

- Depuis la sortie de la crise sanitaire, on observe une augmentation régulière de l'activité relative aux services publics proposés à la population (cantines, piscines, droits de stationnement, occupation du domaine public...).
- C'est particulièrement perceptible au niveau des redevances et droits des services culturels qui sont attendus en forte augmentation du fait du succès confirmé de la saison du jazz et de la saison de théâtre (490 K€ en recette prévisionnelle de billetterie).

- Les remboursements des charges de personnel par la Communauté d'agglomération présentent une progression en raison de l'application des conventions de mutualisation et de l'inflation constatée sur ce type de dépenses (hausse du point d'indice, du SMIC, ...).
- Les modalités de refacturation des repas achetés par la Ville de Pau pour le compte du CCAS ont connu en 2024 une modification de traitement comptable, le CCAS rembourse la totalité du coût du repas. Ces modalités ont entraîné une hausse pour le CCAS neutralisée par une augmentation de la subvention versée par la Ville de Pau.

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	BP 2024	BP 2025	Evol (%)
Mise à disposition de personnel à la CAPBP	1 750 000 €	1 880 000 €	7,4%
Redevances et droits des services périscolaires	1 560 000 €	1 750 000 €	12,2%
Redevances d'occupation du domaine public	1 415 000 €	1 600 000 €	13,1%
Horodateurs et autres droits de stationnement	1 425 000 €	1 450 000 €	1,8%
Refacturation repas CCAS	830 000 €	1 180 000 €	42,2%
Redevances à caractère sportif (piscines, trinquets...)	880 000 €	950 000 €	8,0%
Remboursement de frais (hors personnel) par CAPBP et autres redevables	745 000 €	665 000 €	-10,7%
Forfait de post-stationnement	500 000 €	500 000 €	0,0%
Redevances et droits des services culturels	315 000 €	500 000 €	58,7%
Concessions cimetières et redevances funéraires	175 000 €	175 000 €	0,0%
Mise à disposition de personnel hors CAPBP	155 000 €	155 000 €	0,0%
Régie fourrière	110 000 €	110 000 €	0,0%
Autres	70 000 €	65 000 €	-7,1%
TOTAL Produits des services	9 930 000 €	10 980 000 €	10,6%

b) Les ressources fiscales et assimilées : 97,73 M€ (95,16 M€ au BP 2024)

Pour rappel, les contours de ce chapitre budgétaire ont été profondément modifiés avec la mise en œuvre de la réforme fiscale qui a substitué la part de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) issue du Département au produit de la taxe d'habitation (TH).

La ville de Pau, dans la mesure où le transfert de la TFPB du Département ne suffit pas pour compenser la perte du produit de TH, bénéficie en outre du coefficient correcteur alimenté par les communes surcompensées. Ces compensations suivent la dynamique normale des bases afin de ne pas léser la collectivité.

Par ailleurs, les valeurs locatives des locaux d'habitation seront pour rappel revalorisées forfaitairement sur la base de l'inflation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé à la fin du mois de novembre. Dans le cadre de ces orientations budgétaires, cet indice est anticipé en hausse de 1,5% à fin novembre. Il est prévu en outre une progression de 1% des bases physiques.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives ne concerne pas les bases des locaux professionnels qui représentent environ 20% du montant total des bases. Ces bases, moins dynamiques depuis la révision des valeurs locatives des locaux professionnels instaurée en 2017, sont attendues en hausse de 1%.

Considérant ces deux dynamiques, les bases de taxe foncière sont anticipées en progression de 2,20% en 2025.

Le tableau ci-dessous traduit, selon ces hypothèses, le niveau prévisionnel des contributions directes.

	CA anticipé 2024	BP 2025	Evol (%)
Taxe foncière	57 958 113	59 230 000	2,19%
Coefficient correcteur	21 775 578	22 250 000	2,18%
Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants)	3 215 584	3 295 000	2,47%
Taxe foncière non bâti	110 845	115 000	3,75%
TOTAL Contributions directes	83 060 120	84 890 000	2,20%

Les autres recettes de fiscalité, attendues en progression de 0,49%, appellent les remarques suivantes :

- Le niveau de l'attribution de compensation tient compte du prélèvement annuel relatif au transfert de la voirie (-25 K€),
- Les droits de mutation sont prévus en baisse de 200 K€ par rapport au budget primitif 2024 au regard d'une situation immobilière encore incertaine. Une inscription prudente de 3,6 M€ est proposé au BP 2025.
- Le produit des jeux a été ajusté à la hausse pour tenir compte de la dynamique de cette recette constatée depuis 2022 et confirmée en 2023 et 2024.
- Le produit de la taxe locale sur la publicité est attendu à 290 K€ en 2025.
- Un produit de 150 K€ est prévu au titre du reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques. Cette recette n'avait pas été inscrite au BP 2024 en raison d'une incertitude sur son versement.

Ci-après, en synthèse, les montants récapitulatifs des autres recettes fiscales :

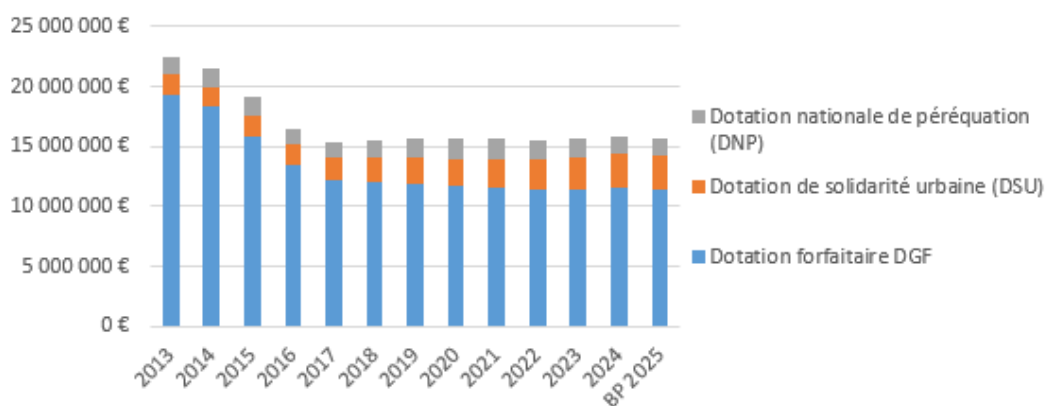
	BP 2024	BP 2025
Attribution de compensation	5 585 000 €	5 560 000 €
Droits de mutation	3 800 000 €	3 600 000 €
Taxe sur l'électricité	1 450 000 €	1 450 000 €
Produits des jeux	1 200 000 €	1 400 000 €
Taxe locale sur la publicité	350 000 €	290 000 €
Impôts sur les cercles et maisons de jeux	150 000 €	150 000 €
Reversement sur les jeux et paris hippiques	0 €	150 000 €
FNGIR	142 000 €	140 000 €
Rôles supplémentaires	100 000 €	100 000 €
TOTAL	12 777 000 €	12 840 000 €

c) Les dotations et participations : 18,59 M€ (18,21 M€ au BP 2024)

Alors que le PLF prévoit une stabilité en valeur du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), il est proposé ici de reconduire le niveau des dotations de l'Etat prévu au BP 2024 (Dotation globale, dotation de solidarité urbaine et dotation nationale de péréquation réunies).

Cette prévision à 15,63 M€ est prudente au regard des montants notifiés au titre de l'exercice 2024 (15,9 M€).

Evolution des dotations de l'Etat sur la période 2013-2025



Les autres recettes de ce chapitre budgétaire sont constituées :

- Des aides de la CAF en faveur de la politique périscolaire et jeunesse (1,4 M€),
- Des compensations de l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières (588 K€),
- De diverses dotations de l'Etat (282 K€),
- Du fonds de soutien versé par l'Etat pour la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (210 K€),
- De diverses participations de nos partenaires à la mise en œuvre de nos politiques publiques (Etat et Département principalement).

La hausse constatée au niveau de ce chapitre budgétaire provient essentiellement d'une actualisation à la hausse des versements de la CAF basée sur les encaissements effectifs de 2024.

A noter qu'une recette de 110 K€ avait été inscrite au BP 2024 au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour les dépenses d'entretien. Au regard de l'article 30 du PLF, cette recette serait supprimée en 2025.

d) Les autres produits

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75), en baisse de 4,1%, sont évalués à 1,52 M€. Ils comprennent :

- les revenus des immeubles (520 K€) dont 215 K€ sont attendus en provenance des redevances facturées aux occupants du Pôle culturel du Foirail,
- les redevances versées par les concessionnaires (Casino, Zénith, Palais Beaumont, Crématorium, Tennis, Halles République) évaluées en 2025 à 500 K€.
- les produits exceptionnels (remboursement des assurances, contentieux, cessions...) qui, comme chaque année, sont proposés avec un montant de 500 K€ au stade du BP.

Il convient enfin d'ajouter 325 K€ au titre des atténuations de charges (indemnités journalières, remboursement de l'assurance au titre des risques statutaires...).

2) Les dépenses réelles de fonctionnement : 109,67 M€, soit +3,1% par rapport au BP 2024

Cette augmentation de 3,1 % s'explique principalement par l'inscription d'une provision de 2 M€ au titre de l'article 64 du PLF qui prévoit l'instauration d'un fonds de réserve des collectivités territoriales (cf. supra) et par une charge supplémentaire, à effectif constant, d'un plus de 1 M€ résultant de la hausse de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) prévue dans le projet de financement de la sécurité sociale.

Sans ces charges supplémentaires, les dépenses réelles de fonctionnement auraient été quasiment stabilisées à **+ 0,3 %** entre le BP 2024 et le projet de budget 2025. Il convient de souligner la baisse du coût des fluides qui conduit à une baisse de 2 % du chapitre des charges à caractère général (011).

Cela témoigne de la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui permet une consolidation de l'épargne brute.

Les évolutions par chapitre budgétaire sont présentées dans le tableau ci-dessous.

	BP 2024	BP 2025	Evolution
011 - Charges à caractère général	25 975 000 €	25 465 000 €	-2,0%
012 - Charges de personnel	61 600 000 €	63 000 000 €	2,3%
014 - Atténuations de produit	1 000 000 €	3 000 000 €	200,0%
65 - Autres charges de gestion courante	15 485 000 €	15 805 000 €	2,1%
66 - Charges financières	2 100 000 €	2 200 000 €	4,8%
67 - Charges exceptionnelles	200 000 €	200 000 €	0,0%
TOTAL	106 360 000 €	109 670 000 €	3,1%

a) Les charges à caractère général : 25,47 M€ (25,98 M€ au BP 2024)

La diminution des charges à caractère général s'explique par la baisse du coût des fluides. Pour rappel, au plus fort de la crise, un budget de 6,9 M€ (+ 3 M€ par rapport au BP 2022) avait été prévu en 2023 pour financer les fluides et principalement les dépenses d'énergie (électricité, gaz et réseau de chaleur). Cette enveloppe, ramenée à 5,2 M€ en 2024, est proposée à 4 M€ au BP 2025 en raison :

- D'une contractualisation plus avantageuse sur les tarifs du gaz et de l'électricité,
- Du plan de sobriété initié en 2023 qui continue de produire des effets sur le volume des consommations (éclairage public, performance énergétique des bâtiments, piscines, fontaines publiques, sensibilisation des agents ...).

Hors fluides, les charges à caractère général présentent une augmentation de 3,3% (+690K€). Si la plupart des politiques publiques disposent d'un budget stable, des augmentations sont constatées au niveau des dépenses suivantes :

- Coût d'achat des repas auprès de la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration pour les cantines scolaires, les centres de loisirs et le CCAS (+224 K€ en raison principalement d'un effet volume).
- Hausse subie des cotisations d'assurance (+180 K€).
- Augmentation de 162 K€ du budget en faveur du spectacle vivant (saison de théâtre et saison Jazz) compensée par une hausse des recettes d'un niveau équivalent.
- Maintenance des logiciels non mutualisés et revalorisation de la contribution de la Ville Pau à la Communauté d'agglomération au titre du schéma de mutualisation numérique (+98 K€). La participation de la Ville est liée au nombre d'habitants en hausse et à l'évolution de l'indice syntec également en progression.

b) Les dépenses de personnel : 63 M€ (61,6 M€ au BP 2024)

Le niveau prévisionnel de la masse salariale s'élève à 63 M€ au BP 2025 contre 61,6 M€ au BP 2024, soit une hausse de 2,3%.

Cette hausse s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- La progression de 4 points des cotisations des employeurs territoriaux,
- Le Glissement Vieillesse Technicité,
- L'ajout d'un point d'indice pour les indices majorés 366 à 373,
- La participation de la collectivité à la mutuelle santé pour ses agents titulaires et contractuels,
- La revalorisation de l'IFSE des catégories A, B et C (titulaires et contractuels) à hauteur de respectivement 1, 2 et 3%,
- L'augmentation de la cotisation URSSAF.

c) Les subventions, participations et autres charges : 15,81 M€ (15,49 M€ au BP 2024),

La progression de ce chapitre budgétaire s'explique essentiellement par la revalorisation de la subvention versée au CCAS qui évolue de 4,94 M€ au BP 2024 à 5,26 M€ au BP 2025.

En cours d'année 2024, la modification comptable de la refacturation des repas achetés par la Ville de Pau pour le compte du CCAS a été neutralisée par une hausse de la subvention de 212 K€. La hausse de la subvention prévue en 2025 est donc de 1,5 % (+74 K€) par rapport à la subvention révisée de 2024.

A l'exception du CCAS, le niveau des subventions versées par la Ville de Pau reste stable. Les principales dépenses concernent :

- Le soutien à la vie associative (1,41 M€)
- Le financement de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (1,32 M€).
- Les subventions dans le secteur culturel (1,17 M€)
- Les subventions dans le domaine du sport (1,06 M€)
- Les forfaits écoles privées (1,05 M€)
- Les indemnités versées aux élus (930 K€)
- La subvention d'équilibre versée au budget annexe centre social du Hameau (870K€)

A noter également que les admissions en non valeur et les créances éteintes sont imputées sur ce chapitre budgétaire. Un budget de 120 K€ est prévu à cet effet en 2025.

d) Les atténuations de produits : 3 M€ (1 M€ au BP 2024)

C'est sur ce chapitre budgétaire qu'est imputée la provision de 2 M€ au titre du fonds de réserve collectivités territoriales.

Il intègre également un budget de :

- 945 K€ pour le financement du FPIC,
- 55 K€ dans le cas où des dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) seraient à financer.

e) La dette et les charges financières : 2,20 M€ (2,10 M€ au BP 2024)

Au 31/12/2024, l'encours de la dette atteindrait 108,37 M€ selon la répartition suivante :

- 80,39 M€ à taux fixe (74%),
- 27,98 M€ à taux variable (26%).

Sans mobilisation nouvelle, le profil d'extinction de la dette serait le suivant :

Periode	Date de début	Date de fin	CRD* initial	Remboursement capital
2025	01/01/2025	31/12/2025	108 368 349,23 €	10 975 762,23 €
2026	01/01/2026	31/12/2026	97 392 587,00 €	11 024 488,13 €
2027	01/01/2027	31/12/2027	86 368 098,87 €	10 196 224,10 €
2028	01/01/2028	31/12/2028	76 171 874,77 €	9 154 979,58 €
2029	01/01/2029	31/12/2029	67 016 895,19 €	8 766 231,21 €
2030	01/01/2030	31/12/2030	58 250 663,98 €	8 800 672,54 €
2031	01/01/2031	31/12/2031	49 449 991,44 €	8 736 484,85 €
2032	01/01/2032	31/12/2032	40 713 506,59 €	8 558 225,48 €
2033	01/01/2033	31/12/2033	32 155 281,11 €	8 125 445,71 €
2034	01/01/2034	31/12/2034	24 029 835,40 €	6 522 675,45 €
2035	01/01/2035	31/12/2035	17 507 159,95 €	5 178 222,81 €
2036	01/01/2036	31/12/2036	12 328 937,14 €	4 668 103,28 €
2037	01/01/2037	31/12/2037	7 660 833,86 €	3 285 833,51 €
2038	01/01/2038	31/12/2038	4 375 000,35 €	1 741 666,83 €
2039	01/01/2039	31/12/2039	2 633 333,52 €	1 233 333,52 €
2040	01/01/2040	31/12/2040	1 400 000,00 €	700 000,00 €
2041	01/01/2041	31/12/2041	700 000,00 €	700 000,00 €

*CRD = Capital Restant Dû

En 2024, le taux d'intérêt prévisionnel moyen s'élève à 1,99%.

Alors que la collectivité a été confrontée en 2022 puis 2023 à une remontée brutale des taux d'intérêt, on assiste depuis 2024 à une lente redescente des taux corrélée notamment aux décisions de desserrement monétaire prises par la Banque centrale européenne (BCE) en juillet, septembre et octobre.

En 2025, de nombreux analystes prédisent une nouvelle détente sur les conditions de financement sans toutefois retrouver les niveaux de taux connus avant 2022. Considérant le niveau d'incertitude élevé, un budget de 2,2 M€, en augmentation de 4,8%, est proposé au BP 2025.

3) La section d'investissement

a) Les dépenses d'investissement hors dette : 35,62 M€ (37 M€ au BP 2024)

Conformément aux objectifs indiqués dans le cadrage prospectif, un budget de 35,6 M€ est proposé ce qui constitue une inflexion significative par rapport au volume d'investissement voté aux budgets primitifs 2024 (-3,7%) et 2023 (-12,5%).

Toutefois, en 2025, des efforts importants seront consacrés à l'entretien et à la rénovation du patrimoine communal. A cette fin, les enveloppes budgétaires suivantes ont été définies :

- Près de 5 M€ pour entretenir et restructurer la voirie communale,
- 2,9 M€ dévolus à la rénovation et l'entretien des écoles avec des projets d'envergure qui se poursuivent au niveau des groupes scolaires Marancy et Henri IV.
- 2,28 M€ dédiés aux équipements sportifs,
- 2,1 M€ pour les bâtiments communaux.

Les moyens engagés au titre de la performance énergétique sont maintenus à un haut niveau avec un effort toujours conséquent sur le budget de l'éclairage public à hauteur de 1,7 M€ (remplacement par des leds) et la reconduction d'un budget de 800 K€ sur la rénovation des bâtiments. Cette préoccupation s'inscrit également dans tous les travaux concernant les bâtiments communaux (écoles, gymnases...).

Des projets structurants pour le territoire seront également amorcés en 2025. La recapitalisation de la SEM Pau Pyrénées représente un budget de 4 M€ en 2024 et en 2025. Elle doit permettre à la SEM Pau Pyrénées de continuer sa politique de développement.

Par ailleurs, la transformation de la ville se poursuit avec les Investissements Modestes qui Changent la Vie (IMCV) ou des projets plus importants comme la rénovation de la Place royale ou de la Halle Sernam. Notons également la végétalisation de la Place Clémenceau qui, outre l'aspect esthétique, apportera un meilleur confort aux usagers lors des épisodes de forte chaleur.

En 2025, dans le cadre du projet ANRU du quartier Saragosse, seront au programme l'aménagement du site Kennedy et des espaces publics à l'arrière du Théâtre Saragosse.

La fin de l'extension du cimetière Bessières est également prévue au cours de l'exercice 2025.

Les autres postes de dépenses correspondent aux investissements récurrents. A noter le soutien renouvelé aux opérations de rénovation des façades.

Au total, le budget d'investissement s'établit à 46,62 M€ dont 11 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

Il s'y ajoute une dépense de 30 K€ consacrée aux opérations sous mandat. Il s'agit des dépenses réalisées pour le compte de la Communauté d'agglomération sur le projet de la place de la monnaie. Cette dépense sera refacturée à la CAPBP en fin d'année.

Le tableau ci-dessous présente la répartition budgétaire prévisionnelle des crédits d'investissement 2025 par autorisation de programme ou thématique :

Dépenses d'équipement	BP 2025
Voirie communale	4 960 000 €
Recapitalisation SEM Pau Pyrénées	4 000 000 €
Halles Sernam	3 000 000 €
Aménagement et renovation des écoles	2 906 000 €
Divers matériel des services	2 625 000 €
Place Royale	2 300 000 €
Equipements sportifs (plan gymnase)	2 275 000 €
Bâtiments communaux	2 120 000 €
Eclairage public	1 700 000 €
Aménagement espaces publics (Ilot Guynemer, Gaston bonheur, Nouste Soureilh, IMCV)	1 155 000 €
Valorisation du patrimoine végétal (dont clôture Parc Lawrence)	1 010 000 €
PRU 2 - Saragosse	1 000 000 €
Performance énergétique	800 000 €
Végétalisation Place Clémenceau	700 000 €
Couvent Lamothe	650 000 €
Actions culturelles	645 000 €
Cimetières	600 000 €
Plan d'actions accessibilité	500 000 €
Subventions équipement	436 000 €
Musée Bernadotte	400 000 €
AC investissement suite transfert compétences Habitat	354 000 €
Ravalement façades	350 000 €
CTM	300 000 €
Vidéoprotection	250 000 €
Mobilier urbain	200 000 €
Autres	384 000 €
TOTAL	35 620 000 €

b) Le financement des dépenses d'investissement

Le tableau ci-dessous présente les modalités de financement des investissements :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses d'équipement	35 620 000 €	Autofinancement	19 495 000 €
Remboursement du capital de la dette	11 000 000 €	Subventions	5 000 000 €
Opérations sous mandat	30 000 €	FCTVA	4 750 000 €
		Taxe d'aménagement	500 000 €
		Cessions actions EBPLO	30 000 €
		Opérations sous mandat	30 000 €
		Emprunt d'équilibre	16 845 000 €
TOTAL	46 650 000 €	TOTAL	46 650 000 €

A noter que l'autofinancement, en progression de 655 K€ par rapport au budget primitif 2024, représente plus de 50% des dépenses d'équipement. Le produit attendu du FCTVA tient compte de l'abaissement du taux de compensation de 16,404% à 14,85% prévu dans le PLF (soit -500 K€ sur la base de 32 M€ de dépenses éligibles).

L'emprunt d'équilibre s'élève à 16,85 M€.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 9 décembre 2024, et conformément au débat d'orientations budgétaires du 25 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget primitif 2025 du budget principal arrêté aux montants réels indiqués ci-dessus.

8 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU